

« La psychopathologie du sujet âgé »

Public concerné :

Professionnels du secteur médico-social

Prérequis :

Aucun

Durée de formation :

14 heures / 2 jours

Objectifs de cette formation :

- Permettre aux professionnels de gagner en confiance et en assurance par une meilleure connaissance des modalités d'accompagnements des patients âgés atteints de troubles psychiatriques et des différentes réponses thérapeutiques pouvant être utilisées
- Analyser sa pratique et construire des stratégies d'accompagnement
- Identifier les situations problématiques liées à l'accompagnement des patients/résidents atteints de pathologies mentales et psychiatriques
- Différencier les névroses des psychoses
- Connaître et/ou approfondir la connaissance et la spécificité des maladies psychiatriques chroniques et des troubles psychologiques présentés par la personne âgée
- Comprendre les répercussions et ces troubles sur le fonctionnement psychologique de la personne, sur son mode de relation et sur ses comportements
- Différencier les troubles neurodégénératifs (maladie d'Alzheimer) des troubles psychiatriques
- Comprendre la nécessité d'un accompagnement pluridisciplinaire

Inscription :

Pour toute demande d'inscription, veuillez nous contacter au 0658742404 ou par courriel : alice.bourasseau@spaudits.fr

Moyen et modalité :

Présentiel

Alternance de théorie et de pratique

Moyens Techniques :

Tables, chaises, supports visuels, vidéoprojecteur, lit ou brancard, mannequin ou personne volontaire, gants, bassine

Adaptation et suivi de la formation :

Un suivi de la formation et de l'accompagnement sera réalisé tout au long de la formation. La formation pourra être adaptée pour pallier des difficultés majeures rencontrées par l'apprenant.

Évaluation de parcours :

Le contrôle de connaissances permettant de vérifier le niveau de compétences acquis par les Stagiaires est effectué selon les modalités suivantes :

QCM/ Etude de cas pratiques

Délai d'accès :

Un délai minimum et incompressible de 14 jours entre l'inscription et l'accès à la formation est appliqué.

Évaluation :

- Les connaissances des participants sont évaluées avant, pendant et après la formation.
- La satisfaction des participants est évaluée après la formation.
- Un certificat de réalisation de formation est transmis à chaque participant à l'issue de la formation

Le Prix :

EN intra : Sur demande

En inter : 800€HT/stagiaire

PROGRAMME DE FORMATION DETAILLE

Jour 1 :

Matinée :

MODULE 1 : analyse des pratiques professionnelles

Durée : 2h00

Objectif : partir de l'existant et échanger autour des difficultés rencontrées par les stagiaires dans la prise en soin des patients/résidents

Chapitre 1 : présentation, partage d'expériences, cas cliniques

Chapitre 2 : évaluation des connaissances sur les pathologies psychiatriques du sujet âgé avec un PRE TEST

Chapitre 3 : travail sur les représentations de la maladie mentale et des répercussions possibles dans l'accompagnement des résidents/patients

Évaluation module 1 : réponse aux questions / temps d'échange, privilégier les interactions et la dynamique de groupe

MODULE 2 : acquisition de connaissances/compétences : généralités

Durée : 1h30

Objectif : mieux comprendre la maladie mentale, son origine et ses mécanismes d'action

Chapitre 1 : la folie et sa prise en soin au cours de l'histoire

Chapitre 2 : définition : santé mentale, maladie mentale

Évaluation module 2 : remobilisation des notions abordées sur la matinée, utilisation d'outils comme le « carrousel », travail de réflexion en petits groupes

Après-midi :

MODULE 3 : acquisition des connaissance/compétences sur les névroses

Durée : 1h45

Objectif : tout savoir sur les névroses et comportements associés : vidéos, vignettes cliniques et cas concrets

Chapitre 1 : définir une névrose, les principaux symptômes

Chapitre 2 : les états dépressifs du sujet âgé : quand penser à un état dépressif ? les différentes manifestations, les facteurs favorisants, le risque principal

Chapitre 3 : la prise en charge et l'évaluation du risque suicidaire (RUD)

Chapitre 4 : l'échelle de BECK

Chapitre 5 : les névroses d'angoisse

Chapitre 6 : les TOC

Chapitre 7 : les phobies

Chapitre 8 : l'hystérie

Chapitre 9 : les conduites addictives

Évaluation module 3 : réponse aux questions / temps d'échange/ analyse des pratiques

MODULE 4 : acquisition de connaissances/compétences sur les psychoses

Durée : 1h45

Objectif : tout savoir sur les psychoses et comportements associés : mises en situation, vignettes cliniques et cas concrets

Chapitre 1 : les pathologies psychotiques du sujet âgé : délires et hallucinations

Chapitre 2 : les pathologies psychotiques du sujet âgé : la schizophrénie : dissociation, ambivalence, morcellement, stéréotypies, automutilation

Chapitre 4 : la psychose hallucinatoire chronique

Chapitre 5 : les troubles bi polaires

Evaluation module 4 : point sur la journée, travail de réflexion en sous-groupes

Jour 2 :

Matinée :

MODULE 5 : les autres pathologies à connaître

Durée : 2h00

Objectif : repérer, analyser, accompagner et traiter : cas concrets, lecture d'articles, analyse des pratiques

Chapitre 1 : temps d'échange/discussions autour des éléments de la veille/ QUIZZ

Chapitre 2 : la paranoïa

Chapitre 3 : les troubles de la personnalité

Chapitre 4: les troubles du comportement

Chapitre 5: les troubles neuro-évolutifs et les troubles psychiatriques

Evaluation module 5 : temps d'échanges

MODULE 6 : la prise en soin

Durée : 1h30

Objectif : analyser la pluridisciplinarité au cœur du soin pour une prise en charge holistique

Chapitre 1 : le travail en amont avec les structures partenaires, les différents dispositifs d'assistance psychiatrique

Chapitre 2 : les thérapeutiques médicamenteuses (psychotropes, anxiolytiques, neuroleptiques...) et non médicamenteuses (psychothérapie, soins relationnels, activités, entretiens...)

Chapitre 3 : la surveillance des effets secondaires des traitements médicamenteux

Chapitre 4 : comment repérer une décompensation

Chapitre 5 : les modalités d'hospitalisation sous contraintes

Chapitre 6: les transmissions des observations

Chapitre 7: le travail en équipe, la réalisation du projet personnalisé

Evaluation module 6 : point sur la matinée, réflexions sur les notions abordées, échanges

Après-midi :

Module 7 : la posture soignante

Durée : 1h30

Objectif : connaître les attitudes à adopter et à éviter/ mise en situation, jeux de rôle

Chapitre 1 : les différentes approches théoriques de la relation et de la communication pour développer un savoir-faire relationnel et créer un lien thérapeutique

Chapitre 2 : définir le rôle de chacun dans l'accompagnement relationnel

Chapitre 3 : la gestion des troubles du comportement et de l'agressivité

Chapitre 4: les attitudes à éviter

Chapitre 5 : la relation avec les familles

Évaluation module 7 : réponse aux questions / temps d'échange

MODULE 8 : la communication

Durée : 1h00

Objectif : savoir guider un entretien d'aide et de soutien

Chapitre 1 : l'identification de ses propres émotions et le repérage de ses limites dans l'interaction relationnelle

Chapitre 2 : l'utilisation de techniques d'écoute et de communication favorisant l'expression relationnelle

Évaluation module 8 : réponse aux questions / temps d'échange

MODULE 9 : améliorer les pratiques professionnelles

Durée : 1h00

Objectif : être en capacité d'analyser sa pratique professionnelle

Chapitre 1 : échanges autour de la fonction apaisante et contenante du professionnel

Chapitre 3 : formalisation de modes d'accompagnement en équipe des patients/résidents

Chapitre 4 : formalisation d'attitudes adaptées lors des principales situations complexes rencontrées par les stagiaires

Évaluation module 9 : point sur les deux journées de formation et POST TEST

Handicap :

Toutes les formations dispensées par SP AUDITS sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Lors de l'inscription à nos formations, nous étudions avec le candidat en situation de handicap et à travers un questionnaire les actions que nous pouvons mettre en place pour favoriser son apprentissage.

Pour cela, nous pouvons également nous appuyer sur un réseau de partenaires nationaux préalablement identifiés.

Coordonnées des partenaires handicap :

AGEFIPH

Bastien GIESBERGER M'Ballo SECK

Contact mail uniquement

rhf-idf@agefiph.asso.fr

MDPH

MDPH 77 16 rue de l'Aluminium 77176 Savigny-le-Temple

0 800 147 777 01 64 19 11 40

contact@mdph77.fr

Contact :

POITOUX Stéphanie

s.poitoux@hotmail.com

0658179612

ACCESSIBILITE

En application de l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 et du décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 ce document présente la politique de SP AUDITS en matière d'accessibilité numérique.

1. RESPONSABLE ACCESSIBILITE NUMERIQUE

Pour veiller continuellement à l'accessibilité des contenus numériques, SP AUDITS a nommé un responsable de l'accessibilité numérique.

Celui-ci a pour missions :

- De veiller à la mise en place de processus pour l'accessibilité des contenus numériques ;
- De rendre compte au responsable de la formation des contenus et des services numériques, ainsi que de tout besoin d'amélioration ;
- De s'assurer que la sensibilisation aux exigences de l'accessibilité est encouragée dans l'établissement ;
- D'être l'interlocuteur premier sur tous les sujets d'accessibilité numérique.

2. ACTION DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION

Pour répondre au besoin de sensibilisation et de formation des membres de SP AUDITS, un plan de formation sera déroulé sur les trois prochaines années. Ces formations seront réalisées selon la méthode la plus appropriée pour répondre aux spécificités de la formation, soit par des dispositifs à distance synchrones ou asynchrones, soit par des dispositifs en présentiel.

3. GUIDE DES BONNES PRATIQUES

Pour que la prise en compte de l'accessibilité dans la fabrication des contenus et la mise en place des services numériques deviennent des éléments de la qualité, chaque pôle intégrera les bonnes pratiques de l'accessibilité adaptées à ses contenus et outils. Cette adaptation sera issue des expériences faites lors de nos formations.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Modalités de règlement

Le paiement sera dû en totalité à réception d'une facture émise par l'organisme de formation à destination du bénéficiaire.

Non réalisation de la prestation de formation

En application de l'article L6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de résiliation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, « SP AUDITS » est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires. « SP AUDITS » ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à « SP AUDITS », les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de « SP AUDITS ».

Devis et attestation

Pour chaque action de formation, un devis est adressé en deux exemplaires par « SP AUDITS » au Client. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doivent être retourné à « SP AUDITS » par e-mail. Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre « SP AUDITS », l'OPCO ou le Client. À l'issue de la formation, « SP AUDITS » remet une attestation de formation au Stagiaire. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO, « SP AUDITS » lui fait parvenir un exemplaire de la feuille d'émargement accompagné de la facture. Une attestation d'assiduité pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

Dédommagement, réparation ou dédit

En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début du programme de formation

- Dans un délai compris entre 2 semaines et 1 semaine avant le début de la formation : 50% du coût de la formation est dû.

- Dans un délai compris entre 1 semaine et 48 heures avant le début de la formation : 75 % du coût de la formation est dû.
- Dans un délai inférieur à 48 heures avant le début de la formation : 100 % du coût de la formation est dû.

Le coût ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par « SP AUDITS » pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. À ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de « SP AUDITS ». Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

Confidentialité et communication

« SP AUDITS », le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par « SP AUDITS » au Client. « SP AUDITS » s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires. Cependant, le Client accepte d'être cité par « SP AUDITS » comme client de ses formations. À cet effet, le Client autorise « SP AUDITS » à mentionner son nom, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, site internet, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de « SP AUDITS »
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : « SP AUDITS » ou par voie électronique à : « SP AUDITS ».

En particulier, « SP AUDITS » conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation. Enfin, « SP AUDITS » s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

Litiges

Si une contestation ou un différend ne peuvent pas être réglés à l'amiable, le Tribunal de Chalon sur Saône sera seul compétent pour régler le litige.

Contactez-nous

Stéphanie POITOUX

Gérante SP Audits

stephanie.poitoux@spaudits.fr

06.58.17.96.12

Hauts-de-France / Normandie / Bretagne / Pays de la Loire

Nouvelle-Aquitaine / Occitanie / Corse

Guadeloupe / Martinique / Guyane / La Réunion / Mayotte

Élodie BONITO

Chargée de formation SP Audits

Elodie.bonito@spaudits.fr

06.64.46.85.96

Île-de-France / Centre-Val de Loire / Grand Est

Bourgogne-Franche-Comté / Auvergne-Rhône-Alpes / PACA

www.spaudits.fr

Retrouvez toutes nos formations et le détail
de nos accompagnements sur notre site internet.